

## UNE DESCRIPTION DE L'EXCESSIVITÉ EN SÉMANTIQUE DES POINTS DE VUE

Depuis les premiers travaux sur l'argumentation dans la langue, il est habituel de distinguer deux types de « trop » : le « trop » intensifieur, qui modifie des adjectifs qui seraient déjà interprétés négativement sans le modificateur, et le « trop » inverseur, qui modifie des adjectifs qui pourraient être interprétés positivement sans le modificateur. Ainsi, l'exemple (1b) ferait intervenir un intensifieur, tandis que l'exemple (2) ferait intervenir un inverseur.

- (1) Il fait froid, je ne sortirai pas aujourd'hui
- (1b) Il fait trop froid, je ne sortirai pas aujourd'hui
- (2) Il fait chaud, j'irai faire une promenade
- (2b) Il fait trop chaud, je ne sortirai pas aujourd'hui

Après avoir exposé la manière de concevoir la sémantique dans le cadre de laquelle le présent travail est conçu, réalisé et présenté, nous expliciterons plus précisément le modèle ancien des *échelles argumentatives*, qui a permis ce qui était considéré comme la meilleure des descriptions unifiées de ces deux « trop ». Nous montrerons ensuite que la notion d'inverseur est, en fait, incompatible avec cette approche argumentationnelle.

Nous proposerons une autre description de « trop », en termes de contraintes sur les orientations des champs topiques des topoi discursifs utilisés, description qui, entre autres avantages, permet de confirmer l'intuition 'occamienne' selon laquelle, dans la description qui distinguait deux types de « trop », il y avait un « trop » de trop...

L'approfondissement de l'un des arguments en faveur de cette description nous conduira, dans un premier temps, à construire des tests utilisant « trop » et permettant de révéler le caractère *euphorique* d'un adjectif. Dans un second temps, nous utiliserons ces résultats pour construire des tests utilisant « trop » et permettant de décider si un champ topique est lexicalisé ou non dans un adjectif.

Nous concluons sur l'avantage qu'offre la *Sémantique des Points de Vue*, de permettre que toute description sémantique puisse servir d'outil à d'autres descriptions sémantiques.

### 1 Points de vue sur la sémantique

Si l'on n'y réfléchit pas suffisamment, on est vite tenté de caractériser la sémantique comme 'la science du sens' ou, plus modestement, 'la discipline dont l'objet d'étude est le sens'. Il est néanmoins assez aisé de montrer que ces caractérisations ne conviennent pas : toutes deux font de la sémantique une discipline qui n'est plus une branche de la linguistique, puisque son objet d'étude n'aurait pas de rapport avec les langues ; la première est, de plus, contradictoire : le sens que les sujets parlants construisent étant privé (accessible exclusivement à la personne qui le construit), il ne saurait être l'objet d'étude d'une science. Il est donc plus raisonnable de renoncer à la caractérisation concise mais trompeuse de 'science du sens', au profit d'une conception moins digne d'un slogan publicitaire mais plus proche de ce qui convient : *la science des contraintes que les unités linguistiques imposent sur la construction du sens des énoncés de ces unités*. Bien entendu, par souci de rigueur, il reste à montrer que l'étude de ces contraintes constitue bien une science : des éléments de cette démonstration ont été présentés, notamment dans Raccah (2005), et nous admettons ici que l'étude de ces contraintes peut effectivement constituer une science.

## 1.1 Description sémantique et contraintes sur la construction du sens

Nous considérons donc qu'une description sémantique d'une langue humaine est la description de l'ensemble des contraintes que les mots et les structures de cette langue imposent à la construction des sens des énoncés de cette langue. Ces contraintes évoluent diachroniquement, et l'un des facteurs de cette évolution est la cristallisation, en langue, des interprétations de certains discours.

Néanmoins, il résulte de cette caractérisation que la description sémantique synchronique des phrases d'une langue est, d'une part, *indépendante des énoncés et des discours* (puisque'elle consiste en *contraintes* imposées par les langues) et, d'autre part, *fondée empiriquement* (puisque'elle est basée sur l'*observation* des énoncés et des discours).

Afin de prendre en compte, avec rigueur, les conséquences de cette manière de caractériser l'objet d'étude de la sémantique, nous tenterons de nous conformer le plus scrupuleusement possible à la terminologie que nous explicitons comme suit.<sup>1</sup>

Nous appellerons *énoncé* toute manifestation langagière observable d'une phrase dans une situation. Un énoncé est donc caractérisé par le couple : <phrase,situation>. Un *discours* est une suite d'énoncés.<sup>2</sup> Pour être plus précis, nous serons amené, dans certains cas, à distinguer la situation d'interprétation de la situation d'énonciation, les deux n'étant pas nécessairement confondues : nous caractériserons alors l'énoncé par le triplet <phrase,S<sub>e</sub>,S<sub>i</sub>>, où S<sub>e</sub> et S<sub>i</sub> désignent respectivement des situations d'énonciation et d'interprétation.<sup>3</sup>

La caractérisation que nous avons donnée de l'objet d'étude de la sémantique nous amène à considérer le *sens de l'énoncé* comme le résultat de la construction cognitive que sa compréhension suppose. Nous appellerons alors *signification d'une phrase* l'ensemble des *contraintes* que cette phrase impose à la construction du sens de ses énoncés.

Il devient nécessaire d'opérer une distinction entre le concept de *mot d'énoncé* et celui de *mot de phrase* : le premier a un *sens* (caractérisé par son rôle dans le sens de l'énoncé global), tandis que le second a une *signification* (laquelle consiste dans l'ensemble des contraintes que ce mot-de-phrase impose à la construction du sens de l'énoncé).

Enfin, nous devons parfois distinguer le concept de *locuteur* (entité théorique, responsable de l'énonciation) de celui d'*énonciateur* (entité théorique à qui sont attribués des points de vue par le *locuteur*).<sup>4</sup>

## 1.2 Corollaires :

Ces distinctions terminologiques nous amènent à observer que la description, même rigoureusement motivée du *sens d'un mot* (ou d'un groupe de mots) dans un énoncé ne constitue pas la description de la signification du mot-de-phrase qui lui est sous-jacent. Les lexicographes connaissent bien les difficultés qui peuvent surgir de cette différence, puisque leur tâche consiste à décrire la signification des mots-de-phrases, en fondant leurs description sur l'observation des sens des mots-d'énoncés auxquels ils donnent lieu dans différentes catégories de situations.

---

<sup>1</sup> Nous demandons par avance au lecteur d'excuser l'éventuelle impression désagréable que provoque parfois une telle explicitation, qui, dans le cas qui nous concerne, sera heureusement de courte durée.

<sup>2</sup> Nous n'aurons pas besoin, dans cette étude, d'une caractérisation plus précise du concept de discours par rapport à celui d'énoncé (toute suite d'énoncé n'est pas nécessairement un discours) : cela ne préjuge pas de l'importance d'une telle caractérisation pour d'autres tâches relevant de la sémantique, ou de l'analyse du discours (voir, par exemple, Forget (2003)).

<sup>3</sup> En toute rigueur, il faudrait encore opérer une distinction entre le concept de *situation de référence* (qui renvoie aux caractéristiques de ce dont l'énoncé parle) et celui de *situation d'énonciation* (qui renvoie aux caractéristiques de l'énonciation elle-même). Nous n'aurons pas besoin d'une telle précision dans les analyses que nous présentons dans cet article : nous nous contenterons de parler de *situation relative à un domaine*.

<sup>4</sup> Voir, notamment, Ducrot (1996), inspiré de Bakhtine / Voloshinov (1929/1977).

Néanmoins, même si les deux descriptions sont de natures différentes, la description de la *signification* d'un mot-de-phrase doit rendre compte des différents *sens* des mots-d'énoncés auxquels il est sous-jacent.

En généralisant, on comprend pourquoi l'analyse du discours ne suffit pas à la sémantique, bien que la sémantique n'existe pas sans analyse du discours : l'une propose des descriptions justifiées de ce qui constituera l'un des observables de l'autre.

### 1.3 Argumentation et sémantique et point de vue

Ces préliminaires délimitent une conception de la sémantique qui, si elle n'est pas universelle ni toujours apparente, est partagée (à quelques variantes terminologiques près) par différents courants de la sémantique, y compris par des courants très éloignés les uns des autres. Ce qui fait la spécificité d'une école de pensée ou d'un cadre théorique en sémantique, ce n'est pas tant le choix épistémologique de l'objet d'étude que le choix des propriétés du sens des énoncés qui seront considérées comme pertinentes. Ainsi, les courants se réclamant de la *sémantique formelle* considèrent-ils que les sens des énoncés sont caractérisés de manière pertinente par des conditions de vérité ; les courants se réclamant de la *sémantique illocutionnaire* ajoutent, à la caractérisation du sens précédente, les *conditions de satisfaction* des actes illocutoires ; les courants se réclamant de la *sémantique cognitive* considèrent que les sens des énoncés doivent être abordés du point de vue des effets cognitifs ; etc.

Pour préciser notre démarche, il nous appartient donc de spécifier les aspects du sens que la *Sémantique des Points de Vue* considère comme pertinents pour la description sémantique. Ce cadre s'inspire de l'*Argumentation dans la Langue*<sup>5</sup> (*AdL*), dont l'objectif est de décrire les contraintes que la langue impose aux argumentations que les énoncés se présentent comme effectuant. Un tel choix semble, à première vue, réduire singulièrement la portée et la généralité du cadre, car il est clair que tous les énoncés ne constituent pas des argumentations : selon cette 'première vue', même si les recherches menées dans les cadres se réclamant de l'*AdL* prouvaient qu'il y a bien des contraintes imposées aux argumentations par les unités linguistiques, ce résultat ne pourrait pas être généralisé à la description sémantique de l'ensemble des phrases d'une langue. Mais cette première vue ne tient pas compte d'un fait qui explique l'ampleur du rôle que le cadre de l'*AdL* a joué en sémantique. Ce fait peut se résumer en ceci :

S'il est vrai que tous les énoncés ne sont pas nécessairement des argumentations, il n'en est pas moins vrai que toute phrase, quelle qu'elle soit, peut être énoncée dans un objectif et avec des effets argumentatifs.

Une sémantique qui ne décrirait pas les potentialités argumentatives des phrases serait donc comme une mécanique qui ne décrirait pas les potentialités gravitationnelles des masses.

Se fondant sur le fait qu'une argumentation vise à faire adopter un point de vue tout en supposant admis d'autres points de vue, la *Sémantique des Points de Vue* propose de décrire dans un système unifié et les orientations argumentatives et les points de vue, assignant pour tâche à la sémantique de décrire les contraintes que les unités linguistiques imposent aux points de vue visés par les énoncés, mais aussi aux points de vue supposés par ces énoncés.

## 2 Différents types de contraintes sur les points de vue imposées par la langue

Ainsi, nous admettons que les mots et les structures d'une langue contraignent les points de vue que le locuteur qui les emploie prétend avoir, ou qu'il attribue à l'un de ses énonciateurs, sur les entités que ces mots évoquent.

### 2.1 Contraintes sur l'articulation

Certaines de ces contraintes proviennent des articulateurs : il s'agit principalement de contraintes sur la forme des argumentations.

---

<sup>5</sup> Voir, notamment, Anscombe et Ducrot (1983), Bruxelles *et al.* (1995).

Ces contraintes ont fait l'objet de nombreuses descriptions dans le cadre des travaux de l'« École de Ducrot », qu'il s'agisse du modèle des *Échelles Argumentatives*, ou des différents modèles qui ont suivi (la *première théorie des topoi*, le modèle des *champs topiques récursifs*, ou le modèle des *blocs sémantiques*). L'idée, exprimée plus ou moins explicitement dans les différentes descriptions, consiste à faire ressortir les instructions que ces articulateurs donnent à l'interprète, et à choisir, parmi ces instructions, celles qui sont indépendantes des situations d'énonciation et des points de vue des interprètes.

Ainsi, dans les deux modèles topiques, la description sémantique du connecteur *mais* (qui transforme un couple de phrases <A,B> en une phrase [A *mais* B]) est obtenue par abstraction à partir des analyses des interprétations possibles *en situations* des énoncés possibles de la phrase [A *mais* B], analyses tenant compte des influences des différents points de vue préalables possibles des interprètes sur ces interprétations : la description qui en résulte est donc indépendante des situations et des points de vue, bien qu'elle s'applique à toute situation et tout point de vue.

Considérons, par exemple, la phrase (3) :

### (3) Le soleil brille mais j'ai du travail

une description sémantique du connecteur phrastique *mais* doit rendre compte des contraintes que *mais* fait peser sur l'interprétation de tous les énoncés de cette phrase, quelque soit la situation d'énonciation et quelque soit la situation d'interprétation, sans pour autant faire intervenir des contraintes qui ne seraient pas imposées par ce connecteur. Ainsi, s'il est vrai qu'un énoncé de (3), dans une situation habituelle d'interprétation oriente vers un refus, dans une situation d'énonciation dans laquelle il est une réponse à une proposition de promenade, ce fait ne doit pas masquer la possibilité d'interpréter les énoncés de (3) dans des situations d'interprétations différentes : pour comprendre un énoncé de (3) comme orientant vers un refus, il faut comprendre, dans la même situation, un énoncé de son premier membre comme orientant vers une acceptation et un énoncé de son second membre comme orientant vers un refus. Mais comprendre la présence du soleil comme un argument favorable à la promenade correspond à une situation d'interprétation particulière, liée aux climats tempérés et à des mœurs usuelles : sous les tropiques, ou parmi les membres du 'Club des Amoureux de la Pluie', l'évocation de la présence du soleil ne peut servir qu'à orienter vers un refus de la promenade. Dans une telle situation d'interprétation, dans laquelle l'évocation du soleil orienterait vers un refus de la promenade, un énoncé de (3) resterait ininterprétable jusqu'à ce qu'il soit possible de concevoir un énoncé de son deuxième membre comme orientant vers une acceptation de la promenade ; ce qui est difficile mais pas impossible : le travail du locuteur peut consister à observer l'état des chemins de randonnée, ce qui peut le conduire à accepter la promenade malgré la chaleur excessive...

En généralisant l'analyse détaillée de l'exemple (3) on comprend aisément que, pour chaque situation d'énonciation de [A *mais* B], il y a deux types de situations d'interprétation, selon la conclusion vers laquelle l'énoncé global de [A *mais* B] oriente. Ce fait semble confirmer l'idée que n'importe quelle phrase peut être énoncée dans le but d'orienter vers n'importe quelle conclusion... ce qui rendrait vains tous les efforts pour chercher des contraintes argumentationnelles indépendantes des situations d'interprétation. Mais ce même exemple nous donne les moyens d'être rassurés sur la faisabilité de l'entreprise : même si, en fonction de la situation d'interprétation, n'importe quelle phrase peut être énoncée avec, pour effet, d'orienter vers n'importe quelle conclusion, la manière dont la phrase contraint cette orientation, elle, ne dépend pas de la situation d'interprétation. En effet, dans l'exemple des énoncés de (3), que la situation d'interprétation amène à considérer l'énoncé comme un refus ou qu'elle amène à le considérer comme une acceptation, il reste stable que les situations dans lesquelles (3) est interprétable se limitent à celles où les deux membres de (3) conduisent à des interprétations opposées ; cette dernière contrainte est donc indépendante des situations d'interprétation et sa formulation ne fait pas intervenir les situations d'énonciation : il s'agit bien d'une contrainte sémantique, dans le sens dans lequel nous venons de le définir, c'est-à-dire, imposée exclusivement par les formes linguistiques.

De plus, dans toute situation où un énoncé de (3) est interprétable, cet énoncé oriente vers la même conclusion que celle vers laquelle un énoncé de son second membre orienterait dans la même situation d'interprétation. Il s'agit là d'une deuxième contrainte indépendante des situations d'interprétation et ne faisant pas intervenir les situations d'énonciation : donc d'une deuxième contrainte sémantique.

Pour résumer le résultat de l'analyse de (3) et sa généralisation à la description sémantique de *mais*, on est amené à admettre que, le mot-de-langue *mais* impose à tout énoncé de toute phrase de la forme [A *mais* B], les deux contraintes sémantiques suivantes :

- toute situation d'interprétation de [A *mais* B],  $S_i$ , doit être telle qu'elle attribue à tout énoncé de B, dans toute situation d'énonciation  $S_e$ , une orientation argumentative opposée à celle que  $S_i$  attribuerait à tout énoncé de A dans la même situation d'énonciation,  $S_e$ .
- toute situation d'interprétation de [A *mais* B],  $S_i$ , attribuée à tout énoncé de [A *mais* B], dans toute situation d'énonciation  $S_e$ , la même orientation argumentative que celle que  $S_i$  attribuerait à tout énoncé de B dans la même situation d'énonciation,  $S_e$ .

Cette description est remarquable parce qu'elle ne fait dépendre la signification de *mais* de rien d'autre que de *mais* lui-même et caractérise ainsi une propriété formelle de la langue française, tout en rendant compte des effets subjectifs des interprétations des énoncés de phrases contenant ce mot.<sup>6</sup> Néanmoins, elle ne constitue pas une explication du phénomène : elle le décrit seulement, mais d'une manière suffisamment claire et rigoureuse pour qu'on puisse espérer en expliquer la description.<sup>7</sup> C'est là l'objectif d'une théorie descriptive comme la Sémantique des Points de Vue.

## 2.2 Contraintes sur la nature des points de vue

Si les seules contraintes sur les points de vue provenaient des articulateurs et ne concernaient donc que les rapports entre les points de vue que les énoncés des membres de phrases pouvaient avoir, la description sémantique serait bloquée dès que l'on en arriverait à des syntagmes ne contenant pas d'articulateurs. En effet, comment pourrait-on connaître (ou même faire des hypothèses réfutables sur) les contraintes que ces membres de phrase imposent aux orientations argumentatives de leurs énoncés ?

Pour débloquer le processus de description sémantique, il est donc nécessaire d'admettre que d'autres mots que les articulateurs imposent des contraintes sur les points de vue et, cette fois, non pas sur les articulations, mais sur la nature des points de vue. Cette hypothèse doit être circonscrite de manière très précise car il est clair que les mots-de-phrase ne peuvent pas *déterminer* les orientations argumentatives des énoncés des phrases que l'on peut construire avec eux : ces orientations dépendent aussi des situations d'énonciation et des situations d'interprétation. On verra que certains mots, les *euphoriques* et les *dysphoriques* imposent des contraintes évaluatives élémentaires, tandis que les autres mots contraignent la manière de voir une entité en s'appuyant sur la manière de voir une autre entité.

### 2.2.1 Contraintes évaluatives élémentaires

Les contraintes lexicales sur les points de vue qui sont les plus faciles à observer proviennent des mots *euphoriques* et *dysphoriques* : il s'agit de jugements de valeur directement associés à ces mots, en toute situation relative à un domaine donné<sup>8</sup>.

Ainsi, par exemple, le mot français « malhonnête » a ceci de particulier que, lorsqu'il qualifie une personne, il indique que le locuteur de tout énoncé d'une phrase le contenant se présente comme por-

---

<sup>6</sup> Même les descriptions en termes de conditions de vérité, qui ont été conçues pour mettre en évidence les 'aspects objectifs du sens', n'ont pas cette qualité, et ce, même lorsqu'on les applique à des mots se prêtant à une conceptualisation : le substantif *rectangle*, par exemple, qui a une définition très précise en termes de conditions de vérité, donc, en principe, indépendante des situations d'énonciation et d'interprétation, ne peut être décrit en langue au moyen de cette définition, qui impliquerait que ce substantif ne peut s'appliquer à rien de ce qui existe (une ligne 'mathématique' n'a pas d'épaisseur...) : il faudrait y ajouter des 'tolérances par approximation' qui, outre les paradoxes auxquels elles conduisent (on connaît bien le paradoxe du chauve...), intègrent la subjectivité de l'évaluation dans le méta-discours du linguiste et éliminent la possibilité d'une description indépendante de la situation d'interprétation.

<sup>7</sup> On trouvera, dans Racciah (2005) des indications sur les rapports entre description et explication scientifique, s'appuyant notamment sur la distinction entre explication *de re* et explication *de dicto*.

<sup>8</sup> Rappelons que la notion, un peu floue, de *situation relative à un domaine donné*, renvoie à la prise en compte des rapports entre situation d'énonciation et situation de référence, dans une situation d'interprétation (cf. § 1. 1).

tant un jugement négatif sur la personne qualifiée. Il est remarquable que, même dans une conversation entre malfaiteurs, le mot « malhonnête » ne peut pas évoquer un jugement positif (sauf à provoquer un effet comique). De tels mots sont appelés *dysphoriques*. La plupart des autres mots sont tels que le jugement positif ou négatif qu'ils évoquent dépend d'une position idéologique, explicite ou implicite. Ainsi, le mot « conservateur » n'évoque un jugement négatif que lorsqu'il est employé dans un cadre idéologique dit 'de gauche' : dans un cadre opposé, ce mot n'a pas de connotation négative. Le mot « conservateur » n'est donc pas *dysphorique* ; en revanche, le mot « réactionnaire », qui, pour des gens de gauche, peut sembler synonyme de « conservateur », exprime un jugement négatif même lorsqu'il est employé par un locuteur de droite : il est donc *dysphorique*.

D'une manière analogue, le mot français « honnête » a ceci de particulier que, lorsqu'il qualifie une personne, il indique que le locuteur de tout énoncé d'une phrase le contenant se présente comme portant un jugement positif sur la personne qualifiée. De tels mots sont appelés *euphoriques*.

### 2.2.2 Mini-programmes

Les autres contraintes proviennent des mots "ordinaires" : il s'agit de 'mini-programmes' argumentatifs déclenchés par des mots évoquant des points de vue qui s'appuient sur d'autres points de vue : le jugement évoqué par ces mots peut être positif ou négatif, mais il est contraint par le jugement que l'interprète porte sur d'autres entités que celle que le mot évoque.

Ainsi, par exemple, les jugements sur la possession évoqués par les énoncés de phrases contenant le mot « riche » peuvent être positifs ou négatifs, selon que l'interprète considérera que le *pouvoir* que confère la possession est positif ou négatif. Pour se convaincre que le mot français « riche » évoque nécessairement un point de vue sur la possession relié au point de vue que l'on peut avoir sur le pouvoir<sup>9</sup>, on pourra analyser des phrases comme :

- (4) Ce bébé est riche
- (5) Jean est riche, il doit donc avoir beaucoup d'amis
- (6) Il est riche : c'est un bon parti / il faut s'en méfier

On trouvera, dans Raccah (1998), une analyse contrastive hispano-française de la paire *riche / rico* : la description qui en découle rend compte des différences de comportement sémantique de ces deux adjectifs au moyen de ces 'mini-programmes' argumentatifs. La confirmation diachronique de cette description (« riche » vient du même mot indo-européen qui a donné l'allemand « reich ») ne peut qu'être indirecte : l'histoire d'un mot ne peut pas être considérée comme la cause de sa signification actuelle. La fréquence de cas analogues incite à admettre l'hypothèse que les mots ne perdent jamais complètement leur signification originale, laquelle se réfugie parfois dans les connotations du mot.

Ces observations étayaient ainsi l'idée que les mots doivent être décrits, non comme des noms de concepts (ce qui serait plutôt la fonction des *termes*<sup>10</sup>), mais comme des 'instigateurs' de points de vue : pour décrire le mot « riche » de manière satisfaisante, il est nécessaire de tenir compte du point de vue selon lequel la possession est source de pouvoir (quelque soit le point de vue que l'on adopte sur le pouvoir). Nous verrons, au paragraphe 3.3 que ces caractéristiques sont descriptibles au moyen du concept technique de *champ topique lexical*.

## 2.3 Calcul de la force idéologique

Une première utilisation des propriétés que nous venons de voir consiste à élaborer des moyens pour 'calculer' la *force idéologique* des mots-de-discours : en combinant les contraintes imposées par les articulateurs avec celles imposées par d'autres mots, comme, par exemple, les *euphoriques / dysphoriques* on peut déterminer, par un calcul précis, les points de vue implicites qu'il est nécessaire d'attribuer autres mots-de-discours utilisés dans l'énoncé observé, pour que ce dernier soit compré-

<sup>9</sup> Voir une analyse détaillée dans Raccah (1990) ou dans Bruxelles *et al.* (1995).

<sup>10</sup> Voir Raccah (1998).

hensible. Un examen rapide de l'exemple anglais suivant suffira à montrer et la manière de procéder et l'efficacité de la méthode. Pour qu'il soit possible de comprendre un énoncé de la phrase (7)

### (7) John is a republican but he is honest

Il est nécessaire de considérer que le point de vue évoqué par "republican" est opposé au point de vue évoqué par "honest" (première contrainte appartenant à la description de « mais », ici, applicable sans changement à la description de « but »). Or, « honest » est un *euphorique* de la langue anglaise, c'est-à-dire qu'il évoque, en toute situation, un point de vue positif : il en résulte que le mot-de-discours « republican » dans les énoncés de (7) évoque nécessairement un point de vue négatif. (7) trahit ainsi l'idéologie de ses locuteurs : nous allons voir, maintenant que la généralisation doit s'arrêter là, sans que l'on puisse en inférer quoi que ce soit concernant le mot-de-phrase « republican ». En effet, employé dans une autre phrase compréhensible, « republican » pourra aussi évoquer un point de vue positif (par exemple, en remplaçant, dans (7), « honest » par « dishonest ») : il en résulte que la propriété mise à jour par l'analyse n'est pas une propriété du mot anglais « republican », mais seulement de l'idéologie dans le cadre de laquelle ce mot a été utilisé.

Néanmoins, dans la perspective de la sémantique des points de vue, la description des articulateurs, outre son intérêt propre, et outre son intérêt pour l'analyse des idéologies trahies par les discours, fournit aussi des outils pour décrire les autres mots-de-langue : il s'agit de passer du calcul de la force idéologique des mots-de-discours utilisés dans les énoncés observés à celui de la force idéologique des mots-de-langue correspondants (*cf.* § 4, ci-dessous).

## 3 Descriptions argumentatives de « trop »

Les premières descriptions de « trop » visent à rendre compte d'un ensemble de faits que l'on peut illustrer par la dissymétrie entre les deux groupes d'exemples  $P_{1-3}$  et  $N_{1-3}$ . Soulignons qu'il s'agit seulement d'un premier groupe de faits : nous en verrons d'autres dans la suite de l'analyse.

### Inverseur

- $P_1$  « Il est grand, il pourra plaire à Marie »
- $P_2$  « Il est trop grand, il ne lui plaira pas »
- $P_3$  \*« Il est trop grand, il lui plaira beaucoup »

### Intensifieur

- $N_1$  « Il est grand, il déplaira à Marie »
- $N_2$  \*« Il est trop grand, il ne lui déplaira pas »
- $N_3$  « Il est trop grand, il lui déplaira beaucoup »

Dans le groupe  $P_{1-3}$ , la présence de « trop » suggère l'inversion d'une appréciation positive liée à l'adjectif, et semble incompatible avec un renforcement ; tandis que dans le groupe  $N_{1-3}$ , la présence de « trop » suggère un renforcement de cette même appréciation et semble incompatible avec une inversion.

Avant d'aller plus loin, il est important d'explicitier l'usage *en sémantique* du signe métalinguistique '\*', emprunté à la syntaxe, avec un changement de sens.

Alors qu'en syntaxe, le signe métalinguistique '\*' indique, à tort ou à raison, qu'une suite de signes appartenant à la langue étudiée n'appartient pas à la langue étudiée, ce même signe, en sémantique, indique que les énoncés d'une suite de signe, considérée comme appartenant à la langue étudiée, ne sont interprétables que moyennant des hypothèses précises sur les situations d'énonciation et d'interprétation de ces énoncés. Ainsi, par exemple, l'astérisque qui précède la phrase (8)

### (8) \* Jean a couru ; il a même couru lentement

n'indique pas que cette phrase est 'inacceptable', ni que ses énoncés sont ininterprétables : il indique que ce qui rend possible l'interprétation d'un énoncé de (8) ne peut pas être trouvé dans la phrase elle-même, mais doit être cherché dans la situation<sup>11</sup> : en l'occurrence, pour pouvoir comprendre un énoncé de (8), il faut supposer que, dans la situation d'énonciation, le déplacement auquel le locuteur se réfère

---

<sup>11</sup> Rappelons que le sens d'un énoncé dépend et de la phrase et de la situation.

en employant le mot « courir » est considérée comme plus lent qu'un autre déplacement (par exemple, *voler*). Moyennant cette hypothèse, en effet, les énoncés de (8) deviennent interprétables. L'impression de non-acceptabilité sémantique est due au caractère 'non standard' de telles hypothèses, qui semblent parfois 'capilotractées'.

Ainsi, ceux des énoncés de notre exemple  $P_3$  qui sont interprétables doivent renvoyer à une situation à propos de laquelle il a été clairement établi que les hommes trop grands (selon des critères indépendants des goûts de Marie) plaisent beaucoup à Marie : dans ces situations, mais seulement dans ces situations,  $P_3$  est tout à fait interprétable.

Après avoir critiqué brièvement les anciennes descriptions de « trop » et montrer qu'il convient de réorganiser les faits dont on prétend rendre compte, en tenant compte d'une autre particularité de « trop », nous présentons une description alternative.

### 3.1 Critique des anciennes descriptions

Le phénomène sémantique illustré par les deux séries d'exemples ci-dessus a été décrit comme suit :

La langue française possède deux mots « trop », un *inverseur* et un *intensifieur*, définis de la manière suivante :

#### *Inverseur*

Dans l'expression [*trop adj*], si *adj* évoque un point de vue positif,

[*trop adj*] évoque un point de vue négatif

#### *Intensifieur*

Dans l'expression [*trop adj*], si *adj* évoque un point de vue négatif,

[*trop adj*] évoque un point de vue négatif

Nous allons voir que cette présentation des faits n'est pas économique, puis que la tentative de remédier à ce défaut par le recours à la notion de seuil d'inversion aboutit à une inconsistance.

Cette manière de présenter les observations suggère qu'il y a deux « trop » en français. Une telle hypothèse est peu économique et ne serait nécessaire que si l'on pouvait exhiber un cas où le même adjectif, exprimant un même point de vue, pouvait se combiner aussi bien avec un « trop » inverseur qu'avec un « trop » intensifieur. Ce qui n'est pas le cas...

La description ducrotienne, dans le cadre ancien des échelles argumentatives, visait à éviter ce problème. Elle utilise la notion de *seuil d'inversion*.

#### 3.1.1 *Le modèle des échelles argumentatives*

Pour comprendre la description ducrotienne, il est nécessaire de comprendre, au préalable, le modèle des échelles argumentatives.

Dans ce modèle, chaque énoncé est caractérisé par l'ensemble des enchaînements argumentatifs qu'il permet. De plus, si un énoncé  $E_2$  est caractérisé par un ensemble d'enchaînements qui contient strictement l'ensemble qui caractérise l'énoncé  $E_1$ , on dira que  $E_2 \gg E_1$ .

L'ensemble ordonné d'énoncés  $E_1, E_2, \dots, E_n$  (dans lequel, pour tout  $i$ ,  $E_{i+1} \gg E_i$ ) est appelé « *échelle argumentative* »

Remarque :

Le modèle des échelles argumentatives est fidèle à ce que certains appellent le « dogme » du structuralisme, selon lequel les descriptions de la langue ne peuvent être faites qu'en des termes renvoyant à des entités linguistiques. Mais cette 'fidélité' n'est acquise qu'au prix de l'assimilation de deux types d'entités linguistiques : les phrases et les énoncés...

### 3.1.2 La description de « trop » en termes de seuil

Dans le cadre du modèle des échelles argumentatives, une description unifiée de « trop » est possible, moyennant l'introduction de la notion de *seuil d'inversion*, qui est caractérisé par la propriété suivante.

Les échelles argumentatives associées aux adjectifs indiquant un point de vue positif contiennent un seuil tel que, si l'intensité de la propriété à laquelle l'adjectif renvoie dépasse ce seuil, le jugement s'inverse et devient négatif.

Application :

Lorsque « trop » s'applique à un tel adjectif, il indique que l'intensité dépasse le seuil, d'où l'inversion du point de vue.

Lorsqu'il s'applique à un adjectif à jugement négatif, un tel seuil n'existe pas et le jugement ne s'inverse pas.

### 3.1.3 Inconsistance de la description

Cette description, qui semble fidèle à l'intuition que les sujets parlants peuvent avoir de la langue française, présente l'avantage qu'elle unifie les deux « trop » que la présentation initiale supposait : il n'est plus nécessaire de postuler qu'un « trop », mais il reste nécessaire de postuler deux catégories d'adjectifs, en fonction des jugements positifs ou négatifs que les énoncés qui les contiennent suggèrent.

S'il est vrai qu'une distinction entre adjectifs 'positifs' et adjectifs 'négatifs' semble conforme à l'intuition<sup>12</sup>, il ne s'agit que d'une distinction entre mots-de-discours, et non pas d'une distinction entre mots-de-phrase : en effet, un même mot-de-langue, comme, par exemple, l'adjectif « vert » peut exprimer un jugement négatif dans certaines situations (à propos d'un fruit qu'il est question de manger, « trop vert » n'inverse pas « vert »), et positif dans d'autres situations (à propos du feuillage d'un arbre, lorsque « trop vert » est acceptable, il inverse « vert »).

Mais cette description présente un inconvénient beaucoup plus grave : elle est inconsistante avec les hypothèses du modèle des échelles argumentatives, sans lequel, pourtant, elle ne peut pas être formulée.<sup>13</sup>

En effet, la relation d'ordre des échelles argumentatives est définie en termes d'argumentation et non pas d'intensité de l'application d'une propriété. Cette caractéristique est essentielle à la conception ducrotienne : y renoncer obligerait à renoncer au programme structuraliste, puisqu'il faudrait alors décrire la sémantique à partir de l'état du monde.

L'existence d'un *seuil d'inversion* est donc contradictoire avec la définition des échelles, puisque, en franchissant le seuil,

d'une part, on atteindrait un argument plus fort qu'en dessous du seuil (définition de la relation d'ordre) mais,

d'autre part, on atteindrait un argument plus faible qu'en dessous du seuil (définition de la notion de seuil d'inversion).

Nous nous fixons donc pour objectif de proposer une description de « trop » qui ne fasse pas intervenir la notion de seuil et qui n'oblige pas à admettre l'hypothèse non justifiée que la langue française possède deux « trop ».

---

<sup>12</sup> Il resterait encore à montrer que cette distinction, intuitivement acceptable, entre 'positif' et 'négatif' étaye une distinction sémantiquement pertinente entre deux catégories d'adjectifs, ce qui n'est probablement pas le cas... Mais cette discussion nous éloignerait de notre objectif.

<sup>13</sup> Il est intéressant de remarquer que, dans la critique que Marion Carel adresse à la description de « trop » en termes d'échelles argumentatives (Carel 1995), bien qu'elle semble reconnaître cette inconsistance, et refuse explicite de recourir à la notion de *dépassement de seuil* (p. 188), Carel continue à parler de « « trop » inverseur » et de « « trop » non inverseur ».

### 3.2 Une description de « trop » qui n'est pas de trop

Les faits que nous avons présentés au paragraphe 3.1 et dont toute description de « trop » doit rendre compte, seront d'abord réorganisés, pour en permettre une formulation plus économique. Nous énoncerons ensuite un fait supplémentaire, dont la prise en compte permettra une formulation améliorée du phénomène à décrire. C'est au paragraphe 3.3 que nous proposerons une description de « trop », dans le cadre de la sémantique des points de vue, description qui rend compte de l'ensemble des phénomènes pris en considération.

#### 3.2.1 Réorganisation des faits

Les faits qui sont rappelés au paragraphe 3.1, et que nous reproduisons ci-dessous pour faciliter le raisonnement

##### *Inverseur*

Dans l'expression [*trop adj*],  
si *adj* évoque un point de vue positif,  
[*trop adj*] évoque un point de vue négatif

##### *Intensifieur*

Dans l'expression [*trop adj*],  
si *adj* évoque un point de vue négatif,  
[*trop adj*] évoque un point de vue négatif

peuvent être présentés de manière plus simple :

Quelle que soit l'orientation de *adj* ([bon] ou [mauvais]),  
l'orientation de *trop adj* est [mauvais]

de sorte que, aussi bien la distinction entre deux « trop » que celle qui avait été faite entre deux catégories d'adjectifs apparaît clairement comme une introduction inutile. Le lecteur se convaincra sans difficulté que cette formulation plus simple est vraie si et seulement si la première formulation l'est.

« Trop » apparaît donc comme un modificateur qui 'négativise' tout adjectif. Néanmoins, cette propriété n'est vraie que des mots-de-discours, et il est nécessaire d'approfondir l'analyse pour qu'il soit possible d'en tirer une description des mots-de-langue.

#### 3.2.2 Une observation 'supplémentaire'

L'approfondissement de l'analyse s'appuie sur une observation qui, formulée de manière simple mais peu rigoureuse, donne quelque chose comme :

[*trop adj*] signifie toujours [*trop adj* pour R]

Ainsi, « trop grand » dans les énoncés  $P_2$  et  $P_3$  signifie « trop grand pour plaire à Marie », tandis que, dans les énoncés  $N_2$  et  $N_3$ , « trop grand » signifie « trop grand pour déplaire à Marie ».

Cette propriété de « trop » peut être formulée en des termes plus précis : nous sommes amenés à admettre que

Pour tout énoncé  $E(P, S_e, S_i)$  dans lequel  $P$  est une phrase de la forme «  $X$  est trop  $Y$  », il existe une phrase  $R$  telle que l'énoncé  $E(P', S_e, S_i)$ , dans lequel  $P'$  est une phrase de la forme «  $X$  est trop  $Y$  pour  $R$  », a exactement le même sens que  $E(P, S_e, S_i)$ .

On remarquera que cette observation est consistante avec la Sémantique des Points de Vue, telle que nous l'avons présentée au paragraphe 2, puisqu'elle exprime que l'utilisation de « trop » devant un adjectif  $Y$  rend manifeste l'existence d'un point de vue, explicite ou implicite, à travers lequel l'adjectif  $Y$  est considéré.

#### 3.2.3 Conséquence

La réorganisation des faits prend la forme suivante :

Présentation unifiée améliorée :

Quelle que soit l'orientation de *adj* ([bon pour R] ou [mauvais pour R]),  
l'orientation de *trop adj* est [mauvais pour R].

Conformément aux résultats de la discussion qui précède, nous considérerons que c'est de ce fait qu'une théorie sémantique doit rendre compte.

### 3.3 « Trop » dans la *Sémantique des points de vue*

Pour rendre compte des faits observables, il n'est pas suffisant, bien entendu, d'être en mesure d'exprimer les faits en question : il faut aussi que les descriptions de ces faits soient dérivables d'autres descriptions<sup>14</sup>. Par ailleurs, puisque nous visons une description sémantique, les descriptions sur lesquelles nous nous fonderons ne peuvent pas faire appel à l'orientation argumentative des énoncés, mais seulement, comme nous l'avons vu dans la section 1, aux *contraintes* que la phrase impose à ces orientations argumentatives. Ainsi, nous sommes amenés à présenter un modèle général de description de ces contraintes, dans lequel les faits relatifs à « trop » que nous avons réélaborés seront décrits : il s'agit du *modèle topique*, issu de la *Théorie de l'Argumentation dans la Langue*, qui est utilisé, moyennant quelques ajustements, dans le cadre de la *Sémantique des Points de Vue*.

#### 3.3.1 Brève présentation du modèle topique

Nous avons vu, au paragraphe 2, que les mots et les structures d'une langue contraignent les points de vue que le locuteur qui les emploie prétend avoir sur les entités que ces mots évoquent, ou qu'il attribue à l'un de ses énonciateurs. Nous avons montré qu'il est nécessaire d'admettre que les mots ordinaires imposent des contraintes sur les points de vue et, plus précisément, sur la nature des points de vue que les énoncés peuvent évoquer. Enfin, nous avons vu (§ 2.2.2) que les points de vue évoqués par les mots-de-discours sont contraints par les jugements que l'interprète porte sur d'autres entités que celles que les mots évoquent, et que cette caractéristique devait apparaître dans la description des mots-de-langue : ces derniers déclenchent en effet des 'mini-programmes' argumentatifs évoquant des points de vue qui s'appuient sur d'autres points de vue.

Les points de vue que ces mots-de-langue suggèrent s'expriment par des *champs topiques lexicaux*, qui ont la particularité de permettre de décrire un point de vue sur une entité au moyen de points de vue sur d'autres entités.

Un *champ topique* est caractérisé par une règle d'inférence graduelle, appelée *topos*. Un topos est une catégorie de *garants d'argumentation*, indiquant la prise en compte d'une corrélation entre deux entités. La rhétorique a montré que ces *garants* sont présentés par les locuteurs comme généraux et partagés par l'ensemble de la communauté linguistique (*intersubjectivité*). Ces caractéristiques se répercutent sur les *topoi*, qui sont donc aussi présentés comme généraux et comme partagés. Étant une catégorie de *garants*, le *topos* a, en outre, une structure graduelle et forme générale est :

//plus (ou moins) X est P, plus (ou moins) Y est Q//

où P et Q sont des champs topiques (définis, donc, eux-mêmes, par d'autres champs topiques).

La prise en compte de la corrélation entre les deux entités est *discursive* : rien n'empêche un locuteur d'admettre un topos dans un discours et d'admettre le topos contraire dans un autre. Néanmoins, l'hypothèse des *champs topiques lexicaux* suppose que la langue 'choisit' certains *topoi* pour les cristalliser dans ses mots, sous forme de champs topiques. Les *topoi* discursifs sont alors contraints par ces champs topiques lexicaux, sans, pour autant, être totalement déterminés par eux.

Ainsi, la description du mot français « riche » fera appel au champ topique

possession → potentialité → *positif*

(la possession, vue du point de vue du pouvoir qu'elle confère, lequel est lui-même vu positivement),  
ou au champ topique

possession → potentialité → *négatif*

(la possession, vue du point de vue du pouvoir qu'elle confère, lequel est lui-même vu négativement),  
en fonction de l'idéologie qui déterminera le jugement sur le pouvoir. On peut ainsi rendre compte de celui des effets sémantiques de l'exemple (5) qui concerne le jugement qu'il suggère sur les amis de

---

<sup>14</sup> Voir, à ce sujet, Raccah (1995) ou (2005).

Jean : le fait d'utiliser « riche » comme argument pour « avoir des amis » contraint le point de vue sur les « amis » au moyen du champ topique de « riche », c'est-à-dire, le champ topique du pouvoir...

(5) Jean est riche, il doit donc avoir beaucoup d'amis

### 3.3.2 Description topique de « trop »

Dans un énoncé d'une phrase de la forme X est trop Y {pour R}, « trop » donne comme instruction de considérer que l'argumentation de l'énoncé se fonde sur un topos issu de Y dont le conséquent est //... moins R//, et ce, quel que soit le sens de l'orientation de l'énoncé sans « trop ».

Ainsi, pour interpréter un énoncé de la phrase

« Il est resté trop au lit pour être au net »,

il est nécessaire de trouver, dans la situation, le moyen d'envisager que l'on puisse appliquer le topos

//plus on reste au lit, moins on est au net//,

et ce, quelle que soit l'interprétation que l'on décidera d'attribuer à « être au net ».

### 3.3.3 Avantages supplémentaires

Cette description prédit un phénomène concernant les adjectifs *euphoriques* :

*Trop adj-euphorique* {pour R} devrait convoquer un topos négatif en R, alors que l'euphoricité de l'adjectif devrait garantir qu'aucun topos issu de cet adjectif ne peut être négatif en R : ce qui devrait

- rendre bizarres les énoncés des phrases contenant la séquence *trop adj-euphorique pour R* ;
- rendre bizarres ceux des phrases contenant la séquence *trop adj-euphorique* (sans spécification du R) lorsque le contexte ou la situation indiquent que le R implicite est le domaine d'évaluation suggéré par l'adjectif lui-même ;
- rendre possible les énoncés des phrases contenant la séquence *trop adj-euphorique* (sans spécification du R) lorsque le contexte ou la situation indiquent que le R implicite est différent du domaine d'évaluation suggéré par l'adjectif lui-même.

Et c'est effectivement ce qui se passe... On le vérifiera en analysant les exemples suivants :

(9) ? Paul est trop honnête pour qu'on lui fasse confiance

(10) ? Paul est trop honnête (utilisé pour signifier ou justifier un refus de l'embaucher)

(11) Paul est trop honnête pour faire carrière au CNRS

Les phrases (9) et (10) ne peuvent être énoncées que de manière paradoxale ou provocatrice : le complément en « pour », explicite ou implicite, relève du domaine d'évaluation dans lequel « honnête » est euphorique. En revanche, (11) est tout à fait acceptable (même si on ne peut pas en dire autant de l'état de chose qu'elle décrit...) : son complément en « pour » ne relève pas du domaine dans lequel « honnête » est euphorique. Son effet rhétorique (le jugement négatif sur les procédures d'évaluation du personnel du CNRS) est dû au fait qu'il est nécessaire, pour interpréter (11), d'admettre que son complément en « pour » va dans le sens opposé à celui de l'évaluation suggérée par « honnête ».

On remarquera qu'un cas particulier du cas de figure illustré par (11) est l'inversion pure et simple du domaine d'évaluation de l'adjectif euphorique : la phrase (12) est interprétable d'une manière analogue à (11), même si elle ne produit pas le même genre d'effets rhétoriques.

(12) Paul est trop honnête pour qu'on ne lui fasse pas confiance

## 4 Application à l'élaboration de tests sémantiques

Ce phénomène, et la manière dont la sémantique des points de vue le décrit, permet de définir des critères empiriques pour choisir les descriptions à associer aux mots du lexique : on peut ainsi définir

un test pour identifier les adjectifs euphoriques, et

- un test permettant de vérifier l'attachement des topoi lexicaux

#### 4.1 Élaboration de tests pour identifier les adjectifs *euphoriques*

La définition de l'euphoricité, telle que nous l'avons vue plus haut, nous amène à comprendre que pour déterminer si un adjectif est *euphorique* ou non dans un domaine, il est nécessaire et suffisant de savoir si tout énoncé de toute phrase contenant cet adjectif présente, sur l'entité que l'adjectif qualifie, un point de vue favorable dans ce domaine. Les observations sur « trop », que nous avons vues en 3.3.3 permettent de formuler le test suivant :

*Soit un adjectif Y, pouvant exprimer un point de vue positif dans un domaine identifiable par R ; Y est euphorique si et seulement si « trop Y pour R » présente une anomalie sémantique.*

Une formulation alternative de ce test est :

*Soit un adjectif Y, pouvant exprimer un point de vue positif dans un domaine identifiable par R ; Y est euphorique si et seulement si « trop Y » ne peut, en aucun cas, être compris comme « trop Y pour R ».*

Le lecteur pourra vérifier l'efficacité du test sur différents adjectifs euphoriques comme « honnête », « gentil », « aimable », « agréable », ...

#### 4.2 Élaboration de tests pour valider ou réfuter les hypothèses intuitives concernant l'attachement des champs topiques lexicaux

Les adjectifs qui ne sont ni euphoriques ni dysphoriques, nous l'avons vu, évoquent aussi des points de vue : le jugement évoqué par ces mots est contraint par le jugement que l'interprète porte sur une autre entité que celle que le mot évoque. Le concept de *champ topique lexical*<sup>15</sup> permet de retracer ces contraintes en rendant manifeste cette autre entité, avec le jugement correspondant. En effet, un champ topique lexical est caractérisé par la donnée d'un champ conceptuel et d'un autre champ topique lexical, caractérisé lui-même d'une manière analogue : il en résulte une chaîne de champs conceptuels commençant par celui qui correspond directement au mot à décrire et se terminant par un jugement de valeur. Les champs topiques lexicaux associés à la description des mots permettent ainsi de rendre compte des points de vue que ces mots convoquent.

Lorsque le mot à décrire est un adjectif, il se comporte comme un euphorique, lorsqu'il est employé dans le domaine restreint de cette entité, lorsque le jugement correspondant est positif (et comme un dysphorique lorsque le jugement est négatif). Le champ topique lexical qui doit lui être associé doit donc rendre compte de ce fait, ce qui permet le test suivant :

*Soit un adjectif Y, dont on veut savoir s'il contient le champ topique lexical a, et soit un segment linguistique R qui indique une valeur sur ce champ a : a est effectivement un champ topique lexical de Y si et seulement si « trop Y pour R » présente une anomalie sémantique.*

#### 4.3 Plus on a décrit, mieux on peut décrire

Une propriété précieuse du modèle topique de la sémantique des points de vue est que chaque description qu'il produit permet d'utiliser l'unité linguistique ainsi décrite dans l'élaboration de structures servant d'outils pour obtenir la description d'unités linguistiques non encore décrites. En effet, s'agissant de décrire les contraintes qu'une unité linguistique impose sur les points de vue des énoncés des phrases la contenant, la coprésence dans une phrase de cette unité à décrire avec des unités déjà décrites permet, après examen des interprétations, de formuler des hypothèses précises sur la sémantique de l'unité à décrire. Ainsi, plus on a décrit d'unités linguistiques, mieux on peut en décrire de nouvelles.

Après avoir présenté la Sémantique des Points de Vue et l'avoir située parmi les différentes conceptions des langues humaines qui ne cherchent pas à éviter les difficultés occasionnées par la description de modificateurs comme « trop », nous avons proposé :

- une définition précise de l'euphoricité

<sup>15</sup> Cf. Raccach (1990) ou (2002), Bruxelles *et al.* (1995), pour une définition et des applications de ce concept.

- une description unifiée et cohérente de « trop »
- des tests pour identifier les adjectifs euphoriques
- des tests pour valider ou réfuter les hypothèses intuitives concernant l'attachement des topoi lexicaux

Nous avons aussi montré que cette manière de concevoir la sémantique de langues permettait d'enrichir les outils de description au fur et à mesure que de nouvelles unités linguistiques étaient décrites. Le point qui reste encore faible dans ce système descriptif est qu'il repose encore sur ses hypothèses intuitives, certes testables, mais qu'il faut quand même avoir imaginées. La prochaine étape consistera à trouver un moyen de générer ces hypothèses, afin d'éviter le recours à l'intuition...

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANSCOMBRE Jean-Claude et Oswald Ducrot.

(1983). *L'argumentation dans la langue*. Bruxelles, Mardaga.

BAKHTINE / Voloshinov.

(1929/1977). Voir Voloshinov, V.N. (1929).

BRUXELLES, Sylvie, DUCROT, Oswald, RACCAH, Pierre-Yves

(1995). Argumentation and the lexical topical fields. *Journal of Pragmatics*, 24:1/2, 99-114.

CAREL, Marion.

(1995). Trop: argumentation interne, argumentation externe et positivité. In Jean-Claude ANSCOMBRE (ed.), *Théorie des Topoi*, KIMÉ, chapitre 6, pp. 177-211.

DUCROT, Oswald.

(1996). *Slovenian Lectures / Conférences slovènes*. ISH, Ljubljana. (Texte français accompagné d'une traduction anglaise par Sebastian McEvoy).

FORGET, Danielle.

(2003). "Les nouveaux paradigmes de l'identité et la littérature migrante au Québec". In Pierre Ouellet (ed.), *Le Soi et l'Autre. L'énonciation de l'identité dans les contextes interculturels*, Presses de l'Université Laval.

RACCAH, Pierre-Yves.

(1990). Signification, sens et connaissance: une approche topique. *Cahiers de Linguistique Française*, 11, 179-198.

(1995). Argumentation and knowledge: from words to terms. In *Incommensurability and translation* (eds.: Rossini, Sandri et Scazzieri), Cheltenham (UK), Elgar, 1998

(1998). L'argumentation sans la preuve : prendre son biais dans la langue. *Cognition et Interaction* vol.2, n° 1-2

(2002). Lexique et idéologie : les points de vue qui s'expriment avant qu'on ait parlé. In Carel, Marion (ed.), *Les facettes du dire : Hommage à Oswald Ducrot*. Paris, Kimé.

(2005) What is an empirical theory of linguistic meaning a theory of? In Zygmunt FRAJZYNGIER et al. (eds.). *Diversity and Language Theory Studies in Language Companion Series*, John Benjamins.

VOLOSHINOV, Valentin Nikolaevich.

(1929). *Марксизм и философия языка* [Le marxisme et la philosophie du langage], Leningrad : Priboj. 2<sup>ème</sup> édition : 1930. Traduction française, sous le nom de Mikhail Bakhtine (V.N. Volochinov) : *Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Paris : Ed. de Minuit, 1977.